L'*Orobanche pubescens* D'Urv. en Provence; sa validité nominale et spécifique;

PAR M. ALFRED REYNIER.

Parmi les articles des *Lois de la Nomenclature botanique* du Congrès de Paris de 1867 et des *Règles internationales* du Congrès de Vienne de 1905, il en est trois d'autant plus opportuns, qu'il s'agirait de mettre terme à de vieux abus dont on constate, hélas! encore aujourd'hui, de temps à autre, le retour déguisé. Article 53 des *Lois*, 44 des *Règles* : « Un changement de caractère ou une revision qui entraîne l'exclusion de certains éléments d'un groupe ou des additions de nouveaux éléments n'autorisent pas à changer le nom du groupe. » Article 59 des *Lois*, 50 des *Règles* : « Nul n'est autorisé à changer un nom sous prétexte qu'il est mal choisi, qu'un autre est meilleur ou par tout autre motif contestable ou de peu de valeur. » Article 60 des *Lois*, 51 des *Règles* : « Chacun doit se refuser à admettre un nom quand ce nom est appliqué à un groupe nommé antérieurement d'un nom valable. »

Ces textes prohibitifs étant formels, voici un nom changé par simple bon plaisir (délit condamnable en vertu des trois articles ci-dessus) : « *Orobanche pubescens* » Gilibert. L'auteur en question, dans son *Flora Lithuanica*, 1781, et son *Exercitia phytologica*, 1792 [1], fit preuve d'une bizarre manie : mettre à l'écart les noms du *Species Plantarum* de Linné, puis baptiser différemment les plantes du Maître. Gaspard et Jean Bauhin avaient eu beau désigner un *Orobanche* des plus homogènes, le premier par « *O. major* », le second par « *O. flore majore* »;

1. Je dois à l'aimable serviabilité de M. H. Duval, de Lyon, la copie du passage, t. I, p. 130, de l'*Exercitia* de Gilibert, touchant « *Orobanche pubescens* » = *O. major* L.; et à l'extrême obligeance de M. le docteur A. Thellung, de Zurich, la transmission du chapitre où M. G. Beck, dans son *Monographie der Gattung Orobanche*, 1890, pp. 237-239, traite de l'*O. versicolor* Schultz = *O. pubescens* D'Urv. Il est sage parfois de contrôler et de remonter aux sources; l'absence de citation de l' « *O. pubescens* Gilib. » dans les *Conspectus* de la flore d'Europe me donna l'éveil; grâce à ma curiosité, j'arrive à tirer au clair la répréhensible métamorphose d'*O. pubescens* D'Urv. en *O. versicolor* Schultz!

vainement Linné consacra ensuite cet *O. major*, dont tous les phytographes modernes ont maintenu l'expressif vocable; Gilibert, lui, on ne sait pourquoi, fut seul à préférer : « *O. pubescens* »! Notre novateur a été puni par l'indifférence générale à l'égard de ce qualificatif que n'exigeait nullement la plante lithuanienne : comparée à diverses congénères, elle n'est point duveteuse-pubescente à un degré plus remarquable. Depuis 1753, l'*O. major* conservant donc sa linnéenne désignation onomastique, il n'y a aucunement lieu, après plus d'un siècle, de vouloir rendre la vie au malheureux « *O. pubescens* » mort-né. Pour qu'il ne soit pas irrationnel de chercher à ressusciter le binôme proposé par Gilibert, il faudrait que la plante de Lithuanie, que M. Beck range parmi les *species imperfecte cognitæ et dubiæ*, eût présenté au moins quelques dissemblances, dans l'appareil végétatif, d'avec celle du *Species Plantarum* de Linné; or l'auteur de l'*Exercitia phytologica* avoue sans réticence, ni ambiguïté : « *Orobanche pubescens grodnensis* EST O. MAJOR LINNÉ *lugdunea* »!! [1] C'était là une condamnation encourue de plein gré et explicitement consentie par Gilibert. Perte du droit de figuration de l' « *O. pubescens* » à la synonymie de l'*O. major* s'ensuit pour toujours, les *Lois* et *Règles* de nomenclature ne comportant aucune indulgence, sans quoi nous reviendrions au règne du bon plaisir.

Dès lors, quand Dumont d'Urville, au retour du voyage (1819-1820) de la corvette la *Coquille*, appela (*Enumeratio plantarum quas in insulis Archipelagi aut littoribus Ponti-*

1. M. Beck citant seulement le *Flora Lithuanica*, livre où manque l'aveu : « *O. pubescens* Gilib. *est O. major* L. », a pu conclure que la priorité du binôme de la plante de Grodno obligeait D'Urville à nommer l'*Orobanche* grec par un autre vocable que *pubescens*; mais, si M. Beck avait eu connaissance de la description donnée dans l'*Exercitia phytologica quibus plantæ Europæ quas vivas invenit in variis herbationibus in Lithuania, Gallia, Alpibus, analysi novâ proponuntur*, Lyon, 1792, il eût évidemment conclu d'une manière autre que celle d'où est sorti le changement du nom de la plante provençale m'intéressant, métamorphose onomastique (*versicolor* au lieu de *pubescens*) qui m'a intrigué quand je l'ai vue en trois *Flores de France* modernes se modelant à la légère sur le *Monographie der Gattung Orobanche*. L'*Exercitia* ayant été imprimé à Lyon et parlant de plantes de France, Alpes, Lithuanie, on aurait dû y jeter un coup d'œil et découvrir avant moi la raison péremptoire de l'absolue non-valeur de l' « *O. pubescens* » de Gilibert.

Euxini collegit atque detexit, 1822) : *O. pubescens* son espèce hellénique distincte *toto cœlo* de l'*O. major* L., avec raison il ne crut pas devoir tenir compte d'une antériorité, typographiquement matérielle il est vrai, mais nulle et non avenue au regard de la plus élémentaire équité. Le binôme *O. pubescens* D'Urv. étant ainsi de création tout à fait orthodoxe, c'est manifestement à tort qu'un petit nombre de floristes mal inspirés laisseraient entendre qu'afin de ne point porter atteinte à la priorité *d'imprimerie* du qualificatif « *pubescens* » émis fantaisistement par Gilibert, il convient d'appeler d'un nouveau vocable la plante de Grèce décrite par D'Urville. Paradoxale prétention! c'est comme si, dans la société humaine, on voulait contraindre de nombreuses personnes honorables à changer leur nom patronymique parce qu'une action infamante vient d'être commise par certain homonyme; ce coupable seul n'a-t-il pas pour devoir de pudeur de ne plus mettre, à l'avenir, son nom en vedette?

Peu après (1843-1849), Frédéric Schultz, auteur de diverses Notes (dans le sens de l'école multiplicatrice) sur les Orobanchacées, ayant essayé de démembrer l'espèce *O. pubescens* D'Urv. en : 1° *O. versicolor* (de la Turquie), 2° *O. arachnoidea* (de l'Europe australe), 3° *O. villosa* (DE LA PROVENCE), ce *villosa*, d'ailleurs tombé à l'eau faute d'une diagnose explicative, constituait en plus de sa création superflue [1] une véritable exagération : tout au plus la *forme villosa* serait acceptable si un duvet extraordinaire se montrait chez nous; or, trichologiquement, l'*Orobanche* des Bouches-du-Rhône et du Var répond à la description de D'Urville : « ... caule *subvilloso* »; c'est une plante simplement pubescente.

L'*Orobanche* signalé, par Alexis Jordan le premier, dans la

1. Soutenir qu'il est indispensable de donner des noms spécifiques à des *formes* d'une même plante toujours non glabre, parce qu'elle s'offre, dans l'aire géographique vaste : ici, avec des poils plus ou moins longs sur la corolle (*O. villosiflora* Schultz in *Flora*, 1845, pp. 737 et 740; *O. villiflora* Koch, in litteris); ailleurs, avec une sorte de superficiel feutrage simulant toile d'araignée (*O. arachnoidea* Schultz in *Linnæa*, XIX, 1847, p. 26 et XXII, 1849, p. 669) : n'est-ce pas faire descendre la Systématique jusqu'à de puériles distinctions, pour la plus grande gloire de la trichologie, alors que les caractères affectant les organes essentiels ne présentent aucunes particularités à prendre au sérieux!

seconde moitié du XIXe siècle, à Marseille, bois de Pins de Montredon, correspondait-il à la variété *typica* Beck (*O. versicolor* Schultz) plutôt qu'à l'*O. pubescens type* de D'Urville? Grenier, *Flore de France* par Grenier et Godron, opina pour l'unification des *O. pubescens* et *O. versicolor* : « La plante de Marseille, « écrivait-il, étant identiquement la même que celle que nous « avons reçue de Constantinople, de M. W. Noë, et ne nous « paraissant pas différer de celle envoyée de Grèce par Sprun- « ner, nous avons adopté le nom d'*O. pubescens* D'Urv., malgré « les observations de M. Schultz qui donne [*in litt.*] à celle de « Marseille le nom d'*O. villosa.* »

L'ayant cueilli sur trois points : Bonneveine-Montredon, calanque de La Mounine, vallon de Morgiou, l'*Orobanche* marseillais m'a passé vivant sous les yeux. En comparant naguère mes anciens exsiccata de Marseille avec la plante de provenance toulonnaise (récolte mienne de 1912), j'ai constaté quelques écarts micromorphiques, surtout chez la « variété [forme!] *pseudobarbata* Beck » dont plusieurs individus, mêlés au type *pubescens*, croissaient à Toulon-Lagoubran le 20 mai. C'eût été aller trop vite que d'identifier ma plante varoise à la forme *Ætheorrhizæ* (étymologie : parasite de l'*Ætheorrhiza* [Crepis] *bulbosa* Cass.) ; il y avait à craindre que ce nom, dû à M. Gandoger, *Flora Europæ*, ne convînt pas à toutes les provenances provençales : Marseille (Jordan) ; Le Luc, Toulon et Hyères (Hanry) ; île de Porquerolles (Ollivier) ; entre L'Escarène et Nice (Ardoino). M. Gandoger a eu l'unique but de trancher le différend entre Grenier et Schultz par la création de deux vocables conciliateurs : 1° forme *græca* (*O. pubescens* D'Urv. *sensu stricto*), 2° forme *Ætheorrhizæ* (la plante, prétendue « villosa », de la Provence *entière* par généralisation hasardée). Je dis *hasardée*, car, si l'on entreprenait une revision minutieuse des *O. Vitalbæ* Bertol. (indiqué en Italie méridionale), *O. squalida* Stev. (indiqué en Tauride), *O. thapsoides* Lojac. (indiqué en Sicile), *O. superficialis* Gris. (indiqué en Macédoine), etc., fausses espèces que M. Gandoger lui-même, certes non-réducteur, estime, *Novus Conspectus Floræ Europæ*, être des dépendances de l'*O. pubescens* D'Urv, rien d'étonnant que des analystes pondérés pussent à bon droit tirer parti d'un de ces noms

exotiques pour l'appliquer à telle ou telle de nos provenances provençales, l'*O. pubescens* se montrant un peu polymorphe, quoique parasite, chez nous, du seul *Crepis bulbosa* (que serait-ce s'il y croissait sur d'autres Composées, des Ombellifères, le *Clematis Vitalba*, le *Psoralea bituminosa*, le *Coronilla Emerus*, etc.)

Dans l'incertitude de la convenance qu'il peut y avoir à adopter pour la France deux variétés — l'une des deux ayant chance d'être la variété *homochroa* Beck (*O. pubescens* D'Urv. var. *pallida* Reut.), de préférence à la variété *versicolor* (Schultz *pro specie*) dont les teintes rosée, jaunâtre, fauve, violacée sont tout à fait inconstantes — je me borne, sans anticiper sur les subordinations variétales éventuelles, à appliquer à la plante du Var ainsi qu'à celle des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes le nom spécifique princeps *O. pubescens* D'Urv. admis pour la France par Jordan, Grenier, Nyman, Saint-Lager, Camus, Bonnier et De Layens, etc., et, en ce qui concerne les autres pays de l'aire géographique, par Reuter, Boissier, etc.; me gardant bien d'infirmer les *Lois* et *Règles* par l'addition restrictive « *non Gilibert* », puisque cette mention de l' « *O. pubescens* » du *Flora Lithuanica* et de l'*Exercitia phytologica* n'a que faire en orthodoxe synonymie, comme tantôt je l'ai surabondamment expliqué. Approuver ce « *non Gilibert* » ne serait-ce pas moralement s'insurger contre les trois articles organiques ci-dessus reproduits, desquels une exégèse subtile ne parvient pas à extraire la moindre circonstance atténuante pour réhabiliter notre blâmable floriste lyonnais-lithuanien? Le but de pareille tentative de réhabilitation saute à l'intellect : aussitôt D'Urville sera accusé d'avoir méconnu le droit de priorité de Gilibert; en réparation, son binôme, déclaré irrecevable, passera à la synonymie du *versicolor*, ce dernier vocable étant triomphalement choisi pour désigner la plante française provençale; de la faible valeur variétale, l'*Orobanche* turc de Schultz s'élèvera au rang d'espèce classique européenne. Tout cela — vraiment, on le jurerait — pour le malin plaisir de nous soumettre à une perpétuelle gymnastique en classification! Dieu merci, le besoin urgent ne s'en faisait pas sentir : c'est assez des nombreux avatars qui sont obligatoires, parce que

légitimes, quand on passe en revue sévèrement les noms des milliers d'espèces végétales du globe terrestre.

M. Benoist fait la communication suivante :

Contribution à la flore des Acanthacées de l'Afrique française;

(Deuxième Note [1])

PAR M. R. BENOIST.

VII. — SYNNEMA Benth.

S. africanum O. Kuntze (*Revisio*, p. 500).
NIGERIA.

S. brevitubum Burkill (*Flora of Trop. Afr.*, V, p. 30).
GUINÉE FRANÇAISE : Sikoro, n° 210 (*Chevalier*); limites de la Guinée portugaise (*Maclaud*).
Côte de l'or; Togo.

S. Borellii R. Benoist (= *Brillantaisia Borellii*, Lindau, *in* Bot. Jahrb., XXXIII, p. 186).
DAHOMEY : Paouignan, mares des plateaux, n° 34, (*Poisson*).
Il existe dans cette espèce 4 étamines fertiles; la capsule est pourvue de rétinacles rudimentaires; il est donc impossible de la ranger dans le genre *Brillantaisia*; sa véritable place est dans le genre *Synnema*. La corolle est pour la forme identique à celle du *S. brevitubum*. Cette espèce est, par son inflorescence, dans le genre *Synnema* ce que la section *Nomaphila* est dans le genre *Hygrophila*.

Ces trois espèces se distinguent ainsi :

I. Deux étamines .... *S. africanum*.
II. Quatre étamines. Corolle à lèvre supérieure très courte, presque nulle.
  A. Fleurs en glomérules axillaires .... *S. brevitubum*.
  B. Fleurs en cymes lâches .... *S. Borellii*.

VIII. — HYGROPHILA R. Br.

H. spinosa T. Anders., *in* Thwaites *Enum. Pl. Zeyl.*, 225.
SENÉGAL : Dakar (*Talmy*); Mbidgem, n° 2 800; Matam, n° 2 807

1. Cf. *Notulæ syst.*, t. II, fasc. 10; 25 janv. 1913.